AGRIBIO 04
L'Agriculture BIO des Alpes de Haute-Provence

Commercialiser ses huiles essentielles et hydrolats en maîtrisant la réglementation pour l'étiquetage

Objectifs opérationnels – vous souhaitez vous former à …

- **Connaître les principales réglementations et étiquetages associées à la vente directe des huiles essentielles (vente au détail)**
- **Connaître les principales réglementations associées à la production des huiles essentielles dans une distillerie ainsi que la vente en gros**

Programme

Jour 1 : Réglementations associées à la vente directe des huiles essentielles

- Accueil (tour de table) : identification des besoins et évaluation des acquis des stagiaires en entrée de formation
- Les **réglementations selon l'usage**
  - Arôme alimentaire
  - Complément alimentaire
  - Règlement CLP
  - Autres usages

Jour 2 : Suite de la règlementation associées à la vente directe et règlementations associées à la production et la commercialisation en gros des huiles essentielles

- **Communication** autour du produit : qu'ai-je le droit de dire ou de faire ?
- Etiquetage **« info-tri »**
- Contrôles par les autorités
- **Mise en pratique sur des exemples concrets**
- Règlementations associées à la production et la commercialisation en gros
  - Règlement REACH
  - Règlement CLP (étiquetage)
  - Autres obligations réglementaires : **Fiches de données de Sécurité,** autres documents réglementaires
- Tour de table final : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Méthodes pédagogiques :

- Présentation diaporama, photos
- Echanges dynamiques et discussion collective
- Exercice pratique d'étiquetage

Moyens matériel et outils :

- Visioconférence
- Supports pédagogiques

Modalités d'évaluation

En début : analyse des besoins par un tour de table. En fin : évaluation des acquis (questionnaire) et évaluation de la satisfaction (questionnaire).

Renseignements

Mégane VECHAMBRE
06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.org

Mise à jour le 12/01/2024

INFOS PRATIQUES

Date : 8 et 15 janvier 2026

Horaires : 9h-13h (matinée)

Lieu : 100% VISIOCONFERENCE

Date limite d'inscription : 20/12/2025

Nombre de stagiaires : minimum 6 et maximum 12

Public ciblé : Agricultrices et agriculteurs de PACA

Repas : /

Intervenante :
Pauline SURCIN, chargée d'affaires réglementaires au Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles françaises (CIHEF)

Responsable de formation : Mégane VECHAMBRE, Agribio04

Prérequis : Aucun.

Tarif : 35€/h. Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les non éligibles ou non finançables (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise hors agricole, particulier, etc.), contactez-nous.
Besoin de vous faire remplacer ? Contactez votre service de remplacement.
Personnes en situation de handicap (PSH) *: contactez-nous.*

Inscription : formulaire d'inscription en ligne en cliquant ici
et conditions générales de formation en cliquant ici

INSCRIPTION ICI

Action réalisée avec le soutien financier de :
vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

V5 – 02/08/2023